

## PORTRAIT DES RENTES DE RETRAITE : MALHONNÊTÉTÉ, INCOMPÉTENCE ET OUBLIS MAJEURS ?

### 68,7 % des retraités touchent une rente moyenne de 17 767 \$ par année

Je parle d'oublis majeurs au lieu de dire un manque de courage, soit celui de présenter les vrais chiffres des rentes de retraite des employés de l'État. Le rapport annuel de gestion 2010 de la CARRA (*pages 75 et 76, voir tableau ci-dessous*) montre très bien la rente moyenne des différents régimes de retraite. Le RREGOP, le plus important des régimes de retraite des secteurs publics, représente 68,7 % des retraités. La rente annuelle moyenne est de 17 767 \$.

- 97,7 % des retraités de l'État touchés par **la désindexation**, ont une rente annuelle moyenne de 21 790 \$,
- 2,3 % des retraités de l'État, y incluant les juges, touchent une rente annuelle moyenne de 41 970 \$,
- 100 % des retraités de l'état touchent une rente annuelle moyenne de 22,244 \$.

### **CELLES ET CEUX QU'ON QUALIFIE DE GRAS DURS**

#### RENTE ANNUELLE MOYENNE

	2010	2010	2010
<b>Retraités touchés par la désindexation</b>			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	186 923	17 767 \$	68,7%
RRPE	21 686	38 981 \$	8,0%
RRE	36 831	29 960 \$	13,5%
RRF	15 424	24 700 \$	5,7%
RRCE	4 925	28 549 \$	1,8%
<b>Sous-total</b>	<b>265 789</b>	<b>21 790 \$</b>	<b>97,7%</b>
RRMSQ	4 138	44 333 \$	1,5%
RRAPSC	1 409	26 237 \$	0,5%
RRMAN	275	40 422 \$	0,1%
Régime de retraite			
des juges	186	118 898 \$	0,1%
RREFQ	118	29 304 \$	0,0%
<b>Sous-total</b>	<b>6 126</b>	<b>41 970 \$</b>	<b>2,3%</b>
<b>Totaux</b>	<b>271 915</b>	<b>22 244 \$</b>	<b>100,0%</b>

Les retraités du RREGOP sont les parents pauvres du système

97,7% de tous les retraités touchés par la désindexation touchent une rente annuelle moyenne de 21 790\$

## **Commis de bureau à 60 000 \$ annuellement au gouvernement, ça n'existe pas**

À la page 2 du Journal de Québec du 14 novembre dernier, on fait état d'un commis de bureau à 60 000 \$, cet exemple est d'une malhonnêteté criante, et n'est absolument pas réaliste puisque les échelles de traitement (au maximum de l'échelle salariale) sont inférieures à 40 000 \$. Il est spécifié que l'employé a droit à une rente sans réduction, il aurait été plus juste de mentionner qu'à l'âge de 65 ans la rente de la CARRA est diminuée d'un montant égal à celui que la rente de la Régie des Rentes du Québec (RRQ) versera à ce retraité; un oubli majeur ou de l'ignorance?

## **Cotisation obligatoire dans un régime de retraite vs une cotisation volontaire dans un REER**

À la page 6 du Journal de Québec du 15 novembre dernier, on tente de démontrer qu'une employée du secteur privé est perdante sur tous les points, et ce, par rapport à une employée du secteur public. On mentionne que la personne du privé a dû économiser dans un REER<sup>1</sup>, au public les cotisations obligatoires au régime de retraite sont déduites du salaire de l'employé pour ce qui est de sa part il en résulte un traitement différé qui est la rente de retraite. Quant à la part de l'employeur il s'agit d'écriture comptable dans ses états financiers, car n'oublions surtout pas que le gouvernement n'a pas versé sa part dans un fonds distinct à la Caisse de dépôt et placement du Québec en regard du RREGOP.

## **Oubli de calculer les rendements dans un REER**

De plus, on mentionne que les chiffres ont été validés par la RRQ. Une visite sur le site de la RRQ m'a permis de constater que le simulateur de calcul de rente de retraite prévoit un taux de rendement de 5 % pour le REER, dans le Journal de Québec le calcul prévoit 0 % c.-à-d. 150 000 \$ divisés par 18 ans (83 - 65) = 8 333,33 \$ par année. S'agit-il ici d'oubli, de malhonnêteté intellectuelle ou d'ignorance ?

---

<sup>1</sup> Les cotisants à un régime de retraite du secteur public se sont toujours fait imposer des droits limités de cotiser à un REER par rapport aux autres citoyens du Québec. Durant une longue période, il était même interdit aux employés du secteur public de cotiser à un REER

**Le rendement annuel moyen à la CARRA DU RREGOP = 10,22 % par année**

En terminant, je veux vous rappeler que le **rendement annuel moyen des 35 dernières années du RREGOP a été de 10,22 %** incluant la débâcle de 2008 de -25,7 % et le rendement exceptionnel de 1982 de 28,8 %, l'année de l'imposition de la formule de désindexation des régimes de retraite : IPC-3%.

Les rentes de retraite des employés de l'état sont ainsi désindexées depuis 1982. Tous les employés qui ont **travaillé et cotisé** à leur fonds de retraite, entre le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et le 31 décembre 1999, soit 17,5 ans.

Pourquoi ne pas en parler? Il s'agit pourtant d'un élément majeur dans le calcul des rentes de retraite.

Gaétan Langlois, retraité  
Fonction publique du Québec  
16 novembre 2011